

Questions orales

le conseiller en éthique par une autre voie, c'est-à-dire la Chambre des communes plutôt que par le Conseil des ministres?

• (1120)

[Traduction]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député est le leader parlementaire de l'opposition depuis un certain temps déjà. Il devrait savoir que ce n'est pas là une question complémentaire.

* * *

[Français]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier encore, le ministre du Patrimoine reconnaissait ou affirmait ce qui suit: «La Société Radio-Canada, et c'est ma source, n'a pas annoncé de coupures et je présume qu'elle n'a pas pris de décision sur des coupures de personnel et de mises à pied.» Pourtant, on lisait partout hier que 750 postes seraient abolis à la SRC suite aux coupures imposées par le gouvernement.

Le ministre des Finances peut-il confirmer si oui ou non Radio-Canada doit faire face à des coupures de 350 millions de dollars sur trois ans, comme le réaffirmait lundi la vice-présidente Michèle Fortin?

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes conscients que la gestion de Radio-Canada sera bien capable d'affronter ce défi. Personne ici ne sous-estime les défis auxquels Radio-Canada doit faire face. En fin de compte, les Canadiens vont avoir une radiodiffusion publique de haute qualité pour laquelle Radio-Canada est bien connue.

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies, BQ): Monsieur le Président, je désire poser une question complémentaire.

Le ministre des Finances confirme-t-il que son gouvernement aurait donné à Radio-Canada des indications de compressions pour les trois prochaines années de 44, 96 et 165 millions de dollars successivement, comme nous l'apprenait M. Manera lors de sa démission, ce qu'a refusé de confirmer son collègue du Patrimoine?

[Traduction]

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, le député aime miser sur certaines hypothèses et il n'est pas un très bon joueur.

En ce moment, c'est à la SRC qu'il appartient de déterminer la meilleure façon d'administrer ses ressources limitées dans la conjoncture financière actuelle.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, nous avons un problème à Ottawa qui a trait à l'éthique.

Toute la semaine, le Parti réformiste a demandé au premier ministre d'ordonner au conseiller en éthique de faire enquête sur le contrat de construction de l'immeuble de la Société canadienne des postes et l'influence exercée par José Perez et des dirigeants politiques sur le processus d'adjudication. Le premier ministre a rejeté notre requête pour le motif que ces événements se sont produits sous un gouvernement précédent.

En quoi une enquête sur le marché pour la construction de l'immeuble de la Société canadienne des postes diffère-t-elle de celle qui a été faite sur le marché de l'aéroport Pearson, lequel a aussi été conclu sous un gouvernement précédent?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a fait valoir que le conseiller en éthique avait été nommé pour examiner des plaintes au sujet de ministres et d'autres personnes nommées par décret ainsi que, peut-être, des plaintes relatives aux lobbyistes. Le poste de conseiller en éthique n'a pas été créé pour le genre de question que le député a soulevée.

J'ajouterais, comme le premier ministre l'a dit, que cela s'est produit sous un gouvernement précédent. Le ministre des Travaux publics, qui rend compte des activités de la Société canadienne des postes au Parlement, est en train d'examiner la situation. J'ai la conviction qu'il pourra nous éclairer davantage lorsqu'il aura terminé son étude.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, notwithstanding la réponse du ministre, il existe un certain nombre de questions à régler.

Les promoteurs doivent obtenir l'assurance que M. Perez n'a pas joui d'avantages injustes. Les contribuables doivent avoir l'assurance que leur argent est géré sagement et correctement. Par-dessus tout, les Canadiens doivent avoir l'assurance que les politiciens et les bureaucrates n'ont rien fait de mal et que, s'ils ont quelque chose à se reprocher, ils en subiront les conséquences.

Ma question complémentaire est la suivante: Le supposé engagement du gouvernement à rétablir l'intégrité des institutions politiques permet-il au conseiller en éthique de faire enquête sur ces questions?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le budget des dépenses de la Société canadienne des postes a été déposé à la Chambre et renvoyé au comité parlementaire qui convient.

Je suis d'avis que le député pourrait fort bien soulever cette question lorsque le comité étudiera le budget de la Société canadienne des postes. Si le député est en faveur d'un renforcement du rôle des comités, il pourrait envisager cette possibilité.